

Le contexte de l'innovation

Les Alpes-Maritimes comptent environ 90 000 personnes frappées de handicap sur une population de 1 038 853 habitants.

25% de la population valide est licencié dans un club sportif alors que seul 1% des handicapés pratique une activité sportive.

Entre mer et montagne riche de 300 jours de soleil annuels, le Département a développé une politique sportive pour tous résolument tournée vers la nature.

Au-delà des obligations de la loi du 11 février 2005, il a souhaité impulser des initiatives à l'ensemble de ses politiques, notamment l'accès accru à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

L'idée innovante

Vivre ensemble, accueillir l'autre dans ses différences grâce au sport est une priorité de notre collectivité. Le handicap peut s'accompagner d'une vie sportive. Par conséquent, un programme actif et pragmatique pour les populations en situation de handicap a été instauré autour de quatre dispositifs : ski, voile, tennis et équitation.

L'objectif recherché

Le dispositif handisport 06 a l'objectif affirmé de s'engager dans une politique volontariste d'insertion, de solidarité et de mixité par la mise en œuvre d'actions novatrices grâce à un travail de collaboration renforcé, d'harmoniser les actions, de favoriser l'intégration sur l'ensemble du territoire grâce à la pratique d'activités sportives dans des conditions idéales grâce à des installations et du matériel adaptés.

En effet, le sport constitue une promesse d'épanouissement et d'intégration sociale. Sa pratique assure une plus grande aisance dans la prise de décision, une meilleure préparation à l'autonomie et une meilleure prédisposition à l'emploi. Elle valorise le sportif par rapport à lui-même, à son environnement social et familial.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Le Département a créé depuis de nombreuses années deux dispositifs ancrés sur ses spécificités géographiques : « mer et voile » et « montagne et ski ».

2001 : partant du constat que seules quelques centaines d'handicapés pratiquaient une activité sportive dans un cadre fédéral, la pratique du ski leur a été ouverte ;

2006 : la voile a été rendue accessible à tous de manière plus large par Handivoile 06 ;

2006 : le Président du Conseil général a lancé un grand appel à projets ;

Parmi les candidats, deux projets ambitieux ont été retenus : développer la pratique du tennis en fauteuil en loisir et haut niveau ; Ouvrir un centre équestre destiné aux personnes handicapées au sein d'un centre pour valides déjà existant. Ainsi sont nés Handitennis 06 et Handiéquitation 06 ;

2007 : 4 disciplines, 4 dispositifs pour lesquels il fallait créer une cohésion pour plus d'efficacité et de pragmatisme : naissance d'Handisport 06.

Ces activités fédèrent l'ensemble des acteurs du handicap, les clubs et les comités sportifs départementaux qui sont des partenaires privilégiés et s'investissent au quotidien dans la mise en œuvre de ces activités.

Le contenu de la réalisation

Le Département apporte :

Des installations et du matériel adaptés,

Un accompagnement personnalisé et une confiance qui grandit,

La mutualisation des services, des comités et fédérations, des clubs sportifs, des partenaires institutionnels et des associations dédiées,

Une communication accrue entre les acteurs,

Un échéancier : des objectifs redéfinis et des innovations,

Une majoration de 10% de l'aide pour les clubs investissant dans des installations adaptées : une gestion et un diagnostic appropriés,

Un intérêt et un accompagnement substantiels du haut niveau afin de faire naître des vocations et favoriser la pratique au sein des clubs valides,

Un programme de communication : des événements et une politique active de communication.

Les moyens humains et financiers

Les moyens humains mis en œuvre :

en interne: un médiateur dédié au monde du handicap au sein du service des sports du Conseil général 06, 5 à 6 agents pour le fonctionnement du dispositif et en moyenne 4 agents présents sur les manifestations sportives pour leur préparation et leur déroulement.

en externe : 5 personnes travaillent à l'année au sein des comités départementaux

Le budget pour les 4 dispositifs : 304 850 € en investissement direct et en aide aux clubs et comités et 214 300 € en fonctionnement annuel.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Bilan: progression de plus de 30 % entre 2008 et 2009 du nombre de bénéficiaires, achat de 2 équipements spécifiques en 2009 (voile et équitation), création de 2 sites internet dédiés pour les réservations en ligne en voile et ski, création de 3 emplois, réinsertion de 3 personnes dans le monde du travail, plus de 50 pilotes de tandemski formés en 3 ans, un centre équestre unique en France permettant d'accueillir une population de malvoyants et handicapés mentaux, 2 athlètes en préparation pour les JO de Londres en tennis.

Près de 4 000 personnes en situation de handicap bénéficient annuellement de ces mesures.

Suivi et évolution : améliorer la chaîne d'accessibilité (transport et hébergement), accroître la pratique en clubs, dynamiser et fédérer davantage les différents acteurs pour une cohérence et une mixité encore accrue, organisation d'événements sportifs nationaux et internationaux.